



Vente de la maison et charges

Par **Facom**, le **24/08/2013** à **10:43**

Bonjour,

Nous allons divorcer et vendre la maison.

La procédure de divorce n'est pas encore lancée (c'est moi qui vais le faire, sur requête).

1. Je voudrais racheter la part de mon épouse de la maison. Mais elle veut que la maison soit vendue uniquement à une tierce. Peut-elle refuser ?

2. Le juge va sûrement me dire de quitter la maison. Mon épouse restera dans la maison en attendant la vente.

Mais le jour où je quitte la maison, comment cela se passe pour les factures (EDF, eau, Téléphone etc.) de notre maison ? Toutes les factures sont à mon nom.

Mis à part les crédits communs, que dois-je payer d'autre ? Dois-je clôturer l'EDF, eau etc. pour que c'est elle uniquement qui prends la charge ?

J'aurai de mon côté aussi des charges de ma nouvelle demeure.

Comment cela se passe en général ?

3. De quoi j'ai peur, c'est qu'elle reste dans la maison et refuse chaque vente.

Quoi faire dans ce cas ?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **24/08/2013** à **11:22**

bjr,

la procédure de divorce est différente selon le type de divorce que vous choisirez.

pour les frais de la maison qui sera la résidence de votre épouse c'est le juge qui décidera qui paie quoi en l'absence d'un accord entre vous.

c'est la communauté qui est propriétaire de la maison.

si vous divorcez il faudra liquider votre régime matrimonial c'est à dire vendre ou répartir les biens de la communauté.

comme le bien sera en indivision, pour vendre il faut l'accord de tous les indivisaires qui chacun dispose d'un droit de préemption. donc votre épouse ne peut pas refuser de vous vendre le bien aux conditions prévues.

si les époux mettent de la mauvaise volonté, la procédure de divorce peut durer des années et coûter fort cher.

cdt